

A large, faint target graphic with a central bullseye and crosshairs is overlaid on the orange background. The text is centered within the target.

GUERRE EN IRAK, UNE HÉCATOMBE POUR LA PRESSE

2003-2010

////////////////// RAPPORT RÉALISÉ PAR LE BUREAU MOYEN-ORIENT

////////////////// AOÛT 2010 //////////////////////////////////////

**REPORTERS
SANS FRONTIÈRES**
POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE



Patrick Baz / AFP

Deux semaines après le retrait de la dernière brigade de combat de l'armée américaine d'Irak, Reporters sans frontières dresse un bilan des sept années d'occupation américaine en Irak en matière de la liberté de la presse.

Si l'intervention des forces de la coalition a mis un terme au régime de Saddam Hussein et permis un développement important des médias irakiens, le bilan humain de la guerre qui a suivi est tout simplement catastrophique. Une véritable hécatombe.

La seconde guerre en Irak est le conflit le plus meurtrier pour les journalistes depuis la Seconde Guerre mondiale. A ce jour, on estime à près de 230 le nombre de journalistes et collaborateurs des médias tués dans le pays depuis le début du conflit, le 20 mars 2003. Plus qu'en vingt ans de guerre au Viêt-Nam ou pendant la guerre civile en Algérie.

Le pays a été également le plus grand marché aux otages du monde. Plus de 93 professionnels des médias ont été enlevés au cours de ces sept années. Au moins 42 ont été exécutés suite à leur enlèvement. On est par ailleurs sans nouvelles de 14 autres.

La situation s'est considérablement détériorée pour atteindre le pire en 2006, lorsque les violences communautaires ont fait fuir des centaines de milliers d'Irakiens hors de leur pays. Ils sont visés par les milices sunnites ou chiïtes, par Al-Qaïda, mais aussi par les forces de sécurité irakiennes et les forces de la coalition menée par les Etats-Unis. A cela s'ajoutent les arrestations arbitraires de l'armée américaine, en dehors de tout cadre juridique légal.

Au Viêt-Nam, au moins 63 journalistes avaient été tués entre 1955 et 1975. Au cours du conflit en ex-Yougoslavie, entre 1991 et 1995, 49 professionnels des médias avaient trouvé la mort dans l'exercice de leurs fonctions. En Algérie, 77 journalistes et collaborateurs des médias avaient été tués pendant la guerre civile, de 1993 à 1996.

PARTIE 1 : L'INTERVENTION AMÉRICAINE EN IRAK ET SES CONSÉQUENCES SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

2003 SONNE LE RETOUR AU PLURALISME DE L'INFORMATION

Après près de trente ans du régime du parti unique, au cours desquels la presse irakienne avait pour seule raison d'être la glorification du régime et de son leader, Saddam Hussein, un véritable pluralisme a vu le jour et une ouverture sur le monde a été rendue possible. A partir de mars 2003, la critique était enfin admise, tout comme la diversité d'opinions. La soif de l'information chez les Irakiens s'est traduite par une ruée vers les cybercafés et les magasins d'antennes paraboliques.

Auparavant, le seul fournisseur d'accès à Internet, Urulink, était gouvernemental. Il était interdit de se connecter aux sites de messageries privées, tels que Hotmail ou Yahoo!. Il était en outre interdit de posséder une antenne parabolique. En cas de récidive, le particulier risquait jusqu'à un an de prison. Dans les périodes où le régime de Saddam Hussein redoutait particulièrement les influences étrangères, des hélicoptères faisaient la chasse aux antennes. Les autorités avaient réitéré l'interdiction des paraboles en décembre 2002, alors que les menaces américaines d'une intervention militaire se faisaient pressantes.

Au cours des mois qui ont suivi la chute de Saddam Hussein, le nombre de titres de la presse écrite a explosé. Au 1^{er} mai 2004, on recensait plus de quatre-vingt-cinq publications politiques, sans compter les magazines sportifs, féminins et culturels. A noter que les principaux organes politiques ont créé ou ressuscité leur journal pour relayer leurs idées.

Le réseau des médias irakiens (IMN, Iraqi Media Network) a été mis en place par les Etats-Unis dès janvier 2003. Début juin, cette structure a pris le relais, temporairement, du ministère de l'Information, dissous un mois plus tôt. Sa mission était de « *bâtir de nouvelles infrastructures, de pourvoir à la formation des journalistes et de jeter les bases d'une politique publique dans le domaine*

des médias ». Mais IMN était également un groupe de médias, composé alors d'une télévision, de deux radios et d'un journal *Al-Sabah*. IMN disposait alors d'un quasi-monopole de diffusion sur le réseau hertzien à Bagdad.

Toutefois, si le pluralisme avait gagné du terrain, l'autocensure restait forte du fait des craintes des repréailles de la part des partis politiques et des baassistes.

RESTRICTIONS DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE IMPOSÉES PAR L'AUTORITÉ PROVISOIRE DE LA COALITION PUIS PAR LA JEUNE ADMINISTRATION IRAKIENNE

Au début de la guerre en Irak, les autorités américaines ont accusé certains médias, notamment les chaînes *Al-Arabiya* et *Al-Jazeera*, d'offrir une couverture partielle et sensationnaliste et inflammatoire de la situation en Irak, et d'attiser volontiers les sentiments anti-américains. En juin 2003, le décret n° 7 est adopté par Paul Bremer, l'administrateur civil américain. Ce décret sur les « médias hostiles » interdit l'incitation à la violence contre les forces américano-britanniques, et contre les minorités ethniques et religieuses. Il désigne le commandant des forces de la coalition comme étant l'« *instance de surveillance des médias* ». Paul Bremer indiquait, le 11 juin 2003, que « *ce décret n'avait pas pour objectif de restreindre cette liberté, mais de limiter le recours à la violence et (...) de préserver la sécurité de l'Irak* ».

En outre, en absence de système judiciaire, seules l'armée américaine ou l'Autorité provisoire de la coalition pouvaient poursuivre et condamner les médias. La coalition était juge et partie.

Le 28 juin 2004, l'administration américaine à Bagdad a officiellement confié les rênes du pays au Premier ministre par intérim, Iyad Allaoui.

Présenté comme un démocrate par la Maison Blanche, cet ancien baassiste qui a vécu trente-deux ans en exil, n'a pas fait l'unanimité parmi les journalistes irakiens. Dès son instauration, le gouvernement s'est montré extrêmement méfiant envers les médias, allant jusqu'à interdire, en août 2004, *Al-Jazeera* d'opérer dans le pays, accusant la chaîne « *d'incitation à la violence et à la sédition* ». La chaîne d'information qatarie ne dispose toujours pas de bureau en Irak. Elle opère via des correspondants présents sur place.

Les journalistes irakiens ont rapidement fait face à de nombreuses restrictions et interdictions de la part des nouvelles autorités en place. En novembre 2004, lors de l'assaut irako-américain pour éradiquer la guérilla sunnite à Falloujah, le gouvernement intérimaire a demandé aux médias de couvrir les combats avec « *objectivité* », et de présenter « *clairement la position du gouvernement qui représente les aspirations de la majorité des Irakiens* ». Les médias qui ne respectaient pas ces recommandations faxées aux rédactions, sur papier à en-tête du bureau du Premier ministre, se rendraient passibles de sanctions dont la nature n'était pas précisée. Ces consignes, qui sonnaient comme des injonctions, semblaient s'adresser à la presse irakienne et à la presse internationale.

En 2006, le gouvernement de Nouri Al-Maliki a régulièrement menacé certains journaux de fermeture, les accusant d'incitation à la violence. Les chaînes de télévision ont également été pointées du doigt comme étant responsables des déchaînements des passions ethniques et religieuses. Elles ont été interdites de diffuser des films montrant du sang et des scènes de meurtres. Le 5 novembre 2006, le ministre de l'Intérieur a décidé de fermer les chaînes de télévision sunnites, *Al-Zawra* et *Salah-Eddin*, pour avoir diffusé un film montrant des manifestants agitant des portraits de l'ancien dictateur Saddam Hussein, et protestant

contre sa condamnation à la peine de mort. Ces deux chaînes demeurent fermées à ce jour.

En 2007, de nouvelles restrictions ont été imposées aux médias. Ainsi, en mai, les autorités ont interdit aux journalistes de filmer les zones d'attentats. En novembre de la même année, ils se sont également vu interdire de se rendre dans les montagnes de Kandil, à la frontière irako-turque, pour rencontrer les rebelles du PKK.

L'adoption du projet de loi sur la protection des journalistes permettrait d'améliorer les conditions de travail des professionnels des médias. Le retard pris par le Parlement pour entamer l'examen du projet de loi, sans cesse repoussé depuis septembre 2009, apparaît comme une des causes de la poursuite des agressions à l'encontre de la presse irakienne.

PARTIE 2 : LE BILAN HUMAIN DE CETTE GUERRE POUR LES MÉDIAS

1 – JOURNALISTES TUÉS

Reporters sans frontières revient sur les sept années d'occupation militaire américaine en Irak, notamment sur les journalistes qui ont été tués au cours de ce conflit pour avoir simplement voulu exercer leur métier.

Qui sont-ils ? Pour quels médias travaillaient-ils ? Dans quelles circonstances ont-ils trouvé la mort ? Étaient-ils les cibles d'attaques délibérées ?

C'est la troisième fois que Reporters sans frontières réalise une pareille étude. La dernière avait été publiée à l'occasion du troisième « anniversaire » de l'invasion américaine en Irak, le 20 mars 2006.

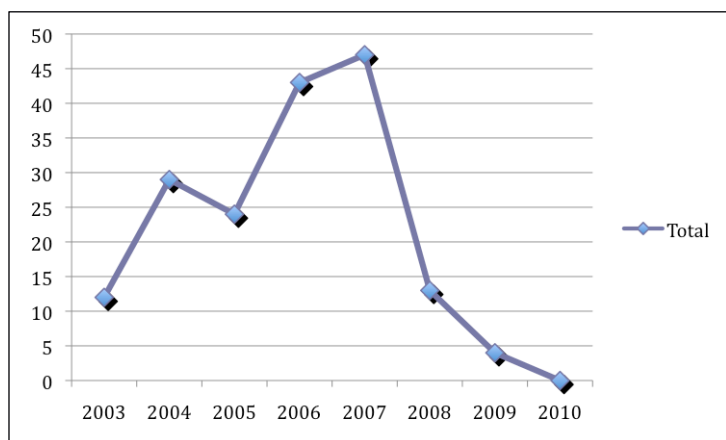


Figure 1 : évolution du nombre de journalistes tués entre 2003 et 2010

A- Évolution dans le temps

Près de 230 professionnels des médias, parmi lesquels 172 journalistes, ont trouvé la mort en Irak, à cause du conflit né de l'intervention américaine, entre le 20 mars 2003 et le 19 août 2010, date du retrait des dernières brigades de combat de l'armée américaine.

Dans les deux mois qui ont suivi l'intervention américaine, douze journalistes ont été tués. Le nombre de victimes a quelque peu diminué par la suite jusqu'au début de l'année 2004, où on a alors assisté une recrudescence des attentats et des actions de groupes armés. De 2004 à 2007, on ne constate aucun répit pour les professionnels des médias : chaque mois ou presque, un ou plusieurs journalistes ont été tués. A compter de cette date, on observe une baisse du nombre de journalistes tués dans l'exercice de leurs fonctions. Aucun n'a été tué depuis le début de l'année 2010 du fait du conflit.

b- Qui étaient ces journalistes ?

- Des hommes à 93 %
La majorité des journalistes tués étaient des hommes (93%). Douze femmes ont été tuées au cours du conflit (soit 7%).

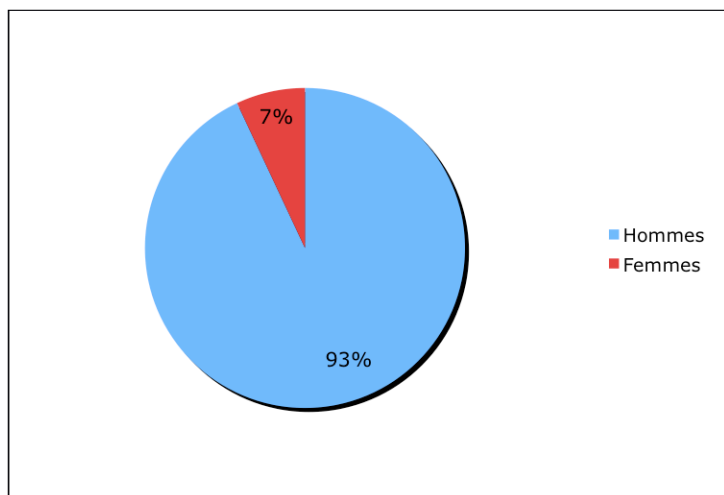


Figure 2 : répartition par genre

- Des Irakiens à 87%
Les journalistes irakiens ont payé le plus lourd tribut de cette guerre. 87% des journalistes tués au cours du conflit étaient de nationalité irakienne.

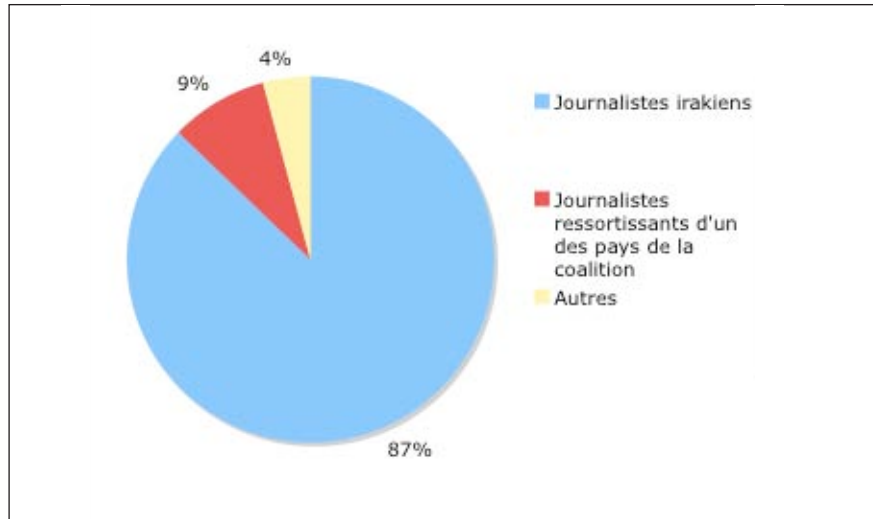


Figure 3 : répartition par nationalité

Comme le montre la courbe ci-dessous, cette tendance a évolué au cours du temps. En effet, en mai 2005, lors de la première étude de Reporters sans frontières, les journalistes irakiens représentaient 66% de l'ensemble des journalistes tués. En mars 2006, ils représentaient 77%.

Les envoyés spéciaux étrangers ont quasiment tous trouvé la mort dans les premiers jours du conflit, en mars et avril 2003. Le dernier cas remonte au 6 mai 2007. Il s'agit de **Dimitri Chebotayev**, photojournaliste russe. Depuis cette date, tous les professionnels des médias tués dans le pays étaient de nationalité irakienne.

Cette diminution du nombre de journalistes étrangers tués au fur et à mesure de l'avancée du conflit s'explique par différents facteurs. Plus l'Irak sombre dans la guerre, et plus le nombre de journalistes étrangers diminuait, en comparaison avec les premiers mois de la guerre. Face aux

dangers grandissants auxquels ils s'exposaient, de nombreux journalistes étrangers ont décidé d'embarquer « *embedded* » aux côtés des forces de la coalition. Mais une chose est claire : les journalistes étrangers étant moins nombreux, et largement cantonnés aux zones « protégées » de la capitale, l'information reposait désormais sur les risques pris par les journalistes et collaborateurs irakiens.

Contrairement aux idées reçues, les journalistes appartenant aux pays membres des forces de la coalition n'ont pas été davantage touchés dans cette guerre que des journalistes porteurs d'autres passeports. Sur les 230 journalistes et collaborateurs des médias étrangers tués depuis le début du conflit, quinze journalistes étaient originaires des pays membres de la coalition menée par les Etats-Unis. La nationalité n'est donc pas un facteur déterminant et ne constitue pas une protection pour les journalistes étrangers.

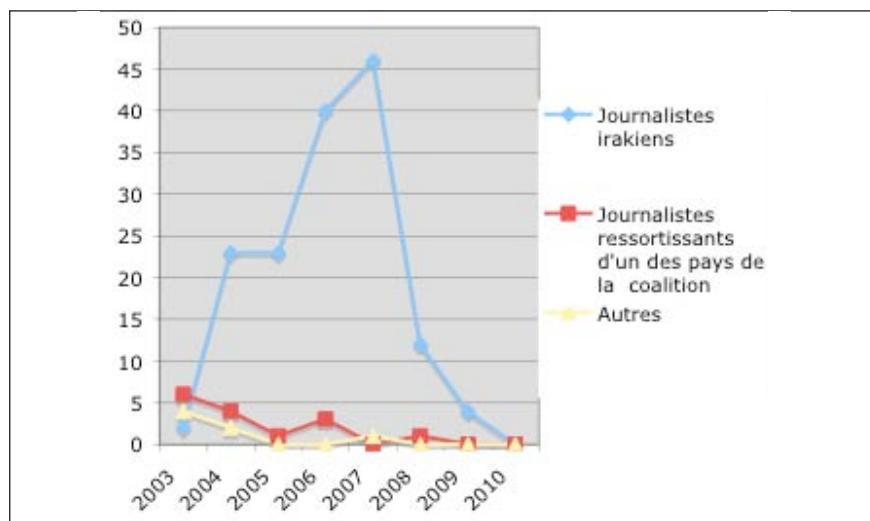


Figure 4 : évolution du nombre de journalistes tués par nationalité

c- Pour quels médias travaillaient-ils ?

83 médias différents ont connu des pertes en Irak. 46% des journalistes tués travaillaient pour un média audiovisuel (télévision ou agence de presse audiovisuelle), contre 36% pour la presse écrite. Les journalistes de radios ont été relativement épargnés dans ce conflit : 8 ont trouvé la mort.

La rédaction la plus touchée est celle d'*Al-Iraqiya*, la chaîne de télévision nationale. Quatorze de ses journalistes ont été tués en sept ans. La chaîne fait partie du groupe Iraqi Media Network, créé et financé par le Pentagone, avant d'être confié aux autorités irakiennes. La chaîne est désormais supervisée par un conseil d'administration indépendant.

Six employés, parmi lesquels cinq journalistes, d'*Al-Arabiya*, chaîne basée aux Emirats arabes unis, ont été tués, faisant de cette chaîne de télévision arabophone la première victime parmi la presse étrangère. L'agence britannique *Reuters* est le média occidental qui a connu le plus grand nombre de victimes avec quatre tués.

L'organe de presse écrite le plus affecté par ces violences est le journal irakien *Al-Sabah*. Six de ses journalistes ont été tués au cours du conflit. Le journal libanais *Al-Safir* compte lui quatre correspondants tués.

En absence d'enquête sérieuse, il est difficile de connaître les motivations des agresseurs. Mais l'affiliation politique ou ethnique des médias semble expliquer en grande partie le choix des victimes. Il faut dire que seuls les médias subventionnés par des partis politiques, des courants religieux ou directement par l'Etat ont continué de travailler. Leurs employés étaient exposés à la violence et à la haine de groupes opposés à celui qui soutient le média. Les principaux médias visés étaient clairement un signe d'opposition soit à la présence américaine, soit au nouveau gouvernement de l'Irak.

Les correspondants de la presse étrangère ont été particulièrement visés, notamment ceux qui collaborent avec des médias anglo-saxons, considérés par les insurgés comme des médias «*collaborant avec l'occupant*».

Les médias irakiens financés par l'Etat ont dû faire face à davantage d'actes de violences que les médias privés. En effet, leurs employés étaient également accusés d'être à la solde des forces armées américaines, considérés comme des traîtres et des ennemis par les partisans de l'insurrection irakienne. C'est bien évidemment le cas de *Al-Iraqienne*, mais également de la chaîne de télévision locale *Diyala*, mise en place par la coalition après le renversement du régime de Saddam Hussein. Mais les chaînes privées *Al-Charqiya* et *Al-Baghdadiya* ont également été très touchées.

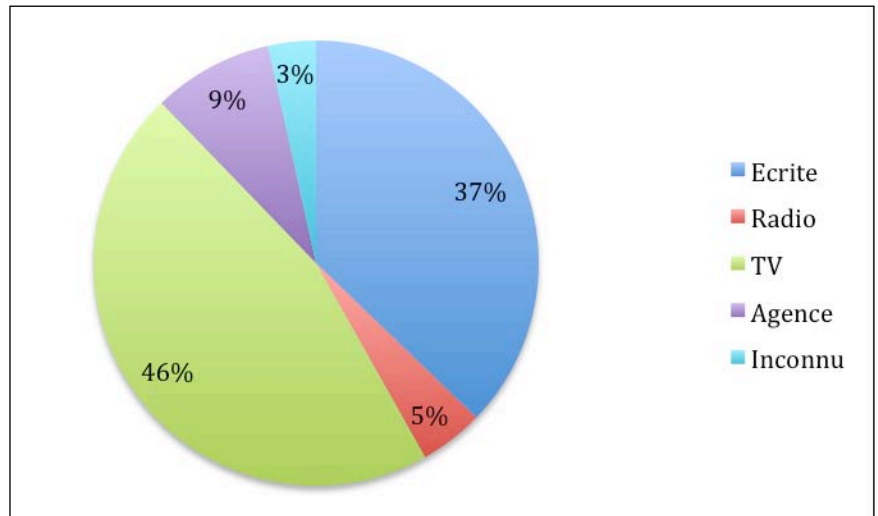
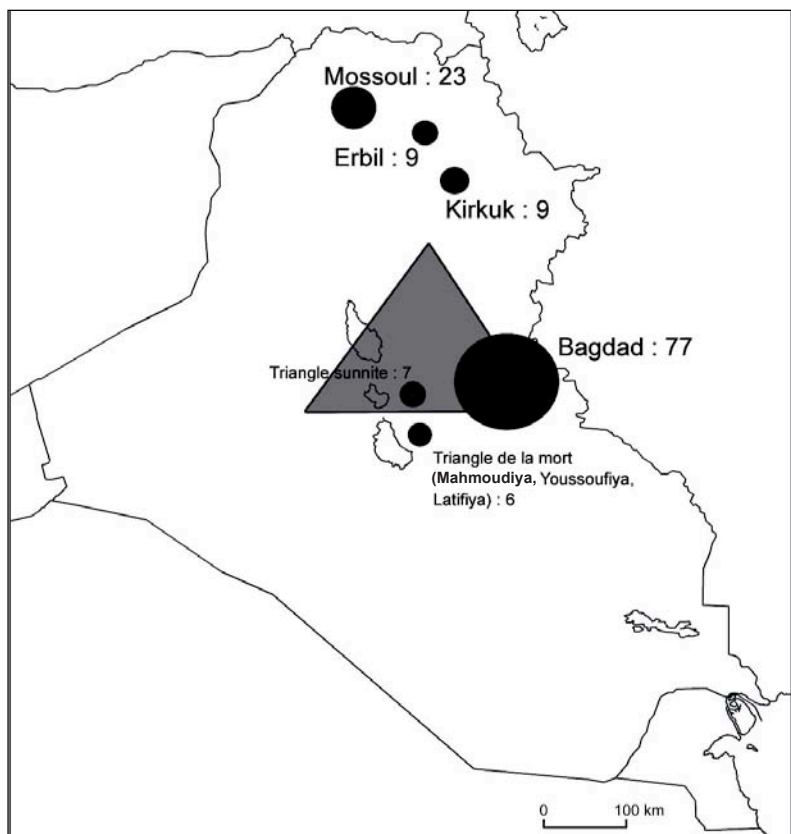


Figure 5 : répartition en fonction du type de médias

d- Dans quelles circonstances ont-ils été tués ?

- Principalement à Bagdad
L'immense majorité des journalistes, 77 au total, ont été tués à Bagdad ou dans les environs de la capitale. La deuxième zone noire pour la presse est le nord de l'Irak, notamment les villes de Mossoul (25 cas, soit 17%), Kirkouk (9 cas, soit 7%) et Erbil (9 cas, soit 7%). Le « triangle sunnite » (au nord-ouest de la capitale), ainsi que le « triangle de la mort » (entre Latifiya, Mahmoudiya et Youssoufiya) ont été, un temps, pour ainsi dire inaccessibles par la presse.



- Dans des attaques ciblées à près de 70% (voir figures 6 et 7)

On constate qu'il y a un changement dans les circonstances des décès de journalistes au cours du temps, notamment en 2005. Si les attentats terroristes et les attaques de la guérilla civile irakienne constituaient la principale source de danger pour les reporters en 2004 (65% des journalistes morts en 2004), ils ont laissé la place à des agressions ciblées à compter de 2005. Et ceci jusqu'à la fin 2007. Au cours de cette période noire, les groupes armés n'hésitaient pas à s'introduire au domicile des professionnels des médias, et à les tuer en présence de leur famille.

La tendance commence à s'inverser en 2008/2009, avec non seulement de moins en moins de journalistes tués, mais également de moins en moins de journalistes délibérément visés. Toutefois, cela reste alors une réalité: le président du Syndicat des journalistes, **Chihab Al-Tamimi** a été assassiné en février 2008. Depuis, le 27 février a été choisi par le syndicat comme date annuelle de commémoration des journalistes morts en Irak.

Dans 68% des cas, Reporters sans frontières a la certitude que les journalistes étaient délibérément visés. Ce taux est beaucoup plus important que lors des conflits précédents, au cours desquels les journalistes étaient principalement victimes d'attaques aveugles ou de balles perdues. En Irak, la médiatisation massive du conflit a placé les journalistes sur le devant de la scène. Ces derniers, qu'ils soient étrangers ou nationaux, constituent des cibles.

Les journalistes irakiens ont été les principales victimes d'assassinats ciblés (97% des attaques ciblées, 114 cas sur 118).

Les assassinats de journalistes ne sont presque jamais revendiqués. Et l'absence d'enquêtes véritables empêche de connaître les motivations des agresseurs.

Quelques cas restent encore non élucidés quant aux circonstances dans lesquelles les professionnels de l'information ont trouvé la mort. Les corps ont vraisemblablement été déplacés. Il est impossible de connaître le lieu et les circonstances.

- Principalement victimes de groupes armés non identifiés (voir figures 8 et 9)

Dans 83% des cas, les assassins des journalistes proviennent des rangs des groupes armés, qui luttent contre les forces de la coalition et les autorités irakiennes placées au pouvoir par les Etats-Unis.

Toutefois, les forces de la coalition sont également responsables de la mort d'au moins 16 journalistes, soit 9%. Dans plusieurs de ces dossiers, les autorités du Pentagone ont reconnu la responsabilité de l'armée américaine, invoquant des « tirs accidentels », voire dommages collatéraux. L'état-major américain en Irak, au cours de ces années, n'a cessé de répéter que leurs troupes avaient agi « selon les règles de la guerre », ou « en état de légitime défense ». Ces explications ne sont pas suffisantes.

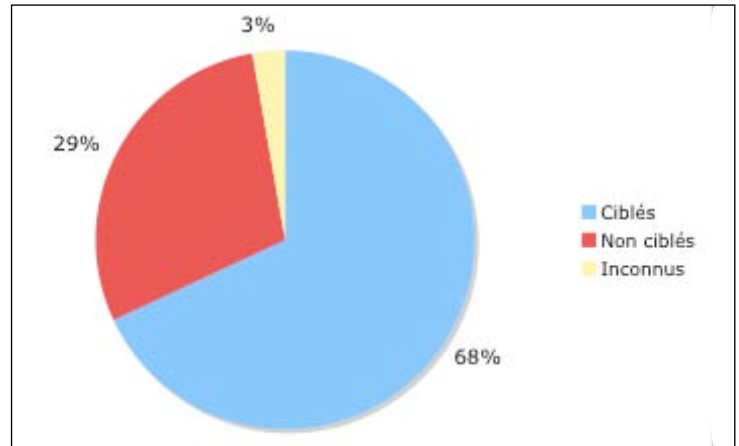


Figure 6 : pourcentage d'assassinats ciblés

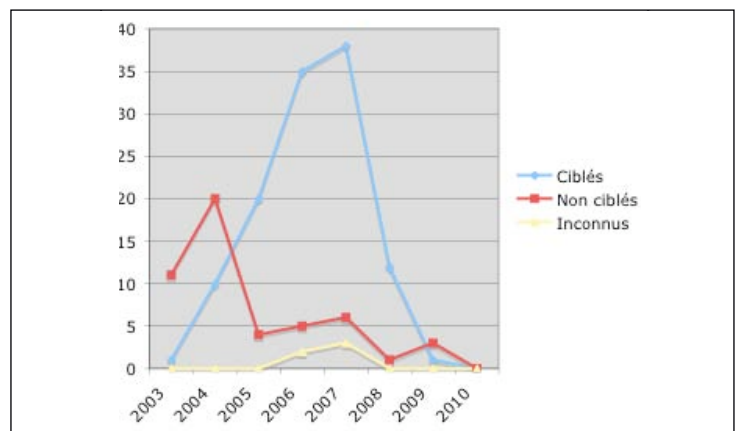


Figure 7 : évolution du nombre d'assassinats ciblés

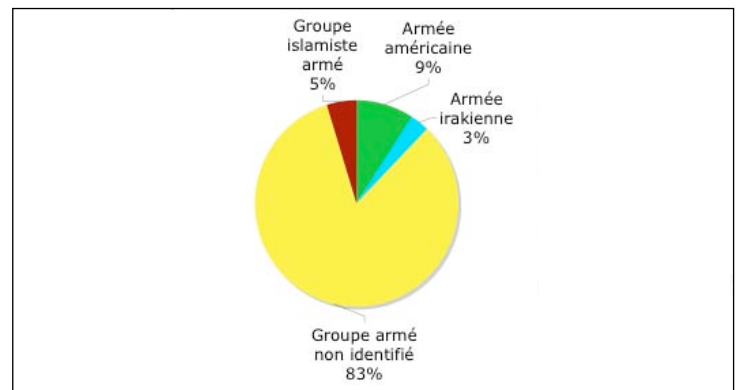


Figure 8 : répartition par auteur

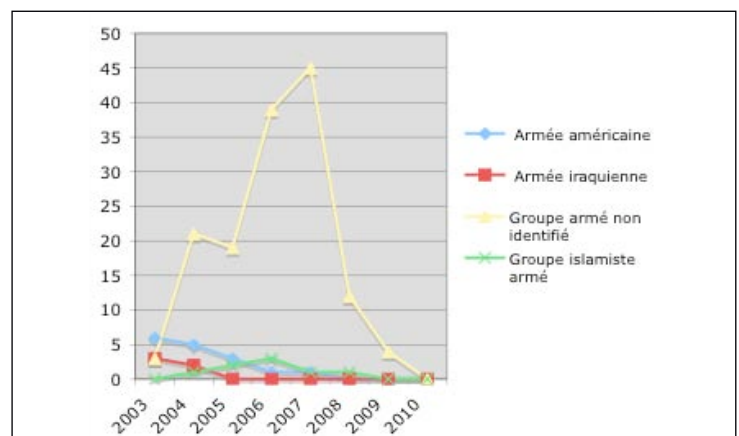


Figure 9 : évolution du nombre de tués par auteur

Illustration de certains de ces cas :

- Le tir d’obus américain est effectué contre l’hôtel Palestine, l’hôtel de la presse internationale à Bagdad, le 8 avril 2003. **Taras Protsyuk**, cameraman de *Reuters*, décédera pendant son transfert à l’hôpital. **José Couso**, cameraman de *Telecinco*, sur la table d’opération. Comme de nombreux journalistes, ils couvraient l’offensive américaine sur Bagdad. La thèse de la légitime défense a été maintenue de façon dogmatique dans toutes les déclarations des responsables américains, refusant l’argument du tir délibéré. En collaboration avec *Le Nouvel Observateur*, Reporters sans frontières avait publié en janvier 2004 le rapport de Jean-Paul Mari, intitulé « Deux meurtres pour un mensonge : enquête sur le tir d’obus américain contre l’hôtel de presse internationale à Bagdad ». Le 29 juillet 2010, la justice espagnole, saisie à multiples reprises par la famille Couso, a décidé de lancer de nouveaux mandats d’arrêt internationaux contre les trois militaires américains impliqués dans la mort des deux journalistes.

- Ali Al-Khatib**, reporter, et **Ali Abdel Aziz**, cameraman de la chaîne *Al-Arabiya*, ont été victimes de tirs, le 18 mars 2004, près d’un check point, alors qu’ils couvraient les suites d’une attaque à la roquette contre l’hôtel Burj Al-Hayat à Bagdad. **Assad Kadhim** et **Hussein Saleh**, deux employés de la chaîne *Al-Iraqiya*, ont été tués par de tirs de l’armée américaine, le 19 avril 2004. **Tarek Ayyoub** (*Al-Jazeera*), **Mazen Dana** (*Reuters*), avaient été tués par des troupes américaines. Deux autres journalistes ont vraisemblablement également succombé à des tirs américains : **Terry Lloyd** (*ITN*) et **Bourhan Mohammad Al-Louhaybi** (*ABC News*).

- En 2005, l’armée américaine s’est rendue responsable de la mort de trois professionnels des médias, parmi lesquels, **Waleed Khaled**, preneur de son de *Reuters*, qui a reçu, le 28 août 2005, une balle au visage et quatre dans la poitrine. Ou encore **Ahmed Wael Al-Bacri**, réalisateur pour *Al-Charqiya*.

- Le 12 juillet 2007, le photographe **Namir Noor-Eldeen**, 22 ans, et son chauffeur **Said Chmagh**, 40 ans, avaient été tués dans l’est de Bagdad par des tirs dont on ignorait alors l’origine exacte. Le 5 avril 2010, le site internet Wikileaks diffusait une vidéo montrant qu’au cours de cette attaque aérienne de l’armée américaine sur Bagdad, les deux employés de l’agence *Reuters* et une dizaine d’autres personnes avaient été pris pour cibles et tués.

Enfin, on est toujours sans nouvelle de nombreux journalistes, parmi lesquels le cameraman français de la chaîne *ITN*, **Frédéric Nérac**, et son interprète libanais **Hussein Othman**, disparus depuis le 22 mars 2003. Pris sous les tirs américains et irakiens au deuxième jour de la guerre dans la région de Bassorah, leurs corps n’ont jamais été retrouvés. On est également sans nouvelles du cameraman irakien de la société de production allemande *Suedostmedia*, **Isam Muhsin Al-Shumary**, depuis le 15 août 2004.

2 - JOURNALISTES ENLEVÉS

Plus de 93 journalistes et collaborateurs des médias ont été enlevés au cours de ce conflit. Au moins 47 ont été libérés sains et saufs, mais 32 ont été exécutés. On est sans nouvelles d’au moins 14 professionnels des médias irakiens qui ont été enlevés au cours de cette période.

L’historique montre des phases de répit auxquelles se succèdent des phases au cours desquelles les enlèvements sont au contraire très fréquents. Le premier cas de kidnapping de journaliste a eu lieu en novembre 2003, soit huit mois après le début de la guerre. Le dernier cas remonte au 13 septembre 2008, lorsque quatre membres d’une équipe de la chaîne de télévision privée *Al-Charqiya* sont enlevés et exécutés à Mossoul. Le recours à l’enlèvement est devenu une pratique quasi systématique en 2004 avec plus de vingt kidnappings pour cette seule année. 2007 sera l’année noire des enlèvements, avec plus de 25 professionnels des médias kidnappés. (voir figure 10)

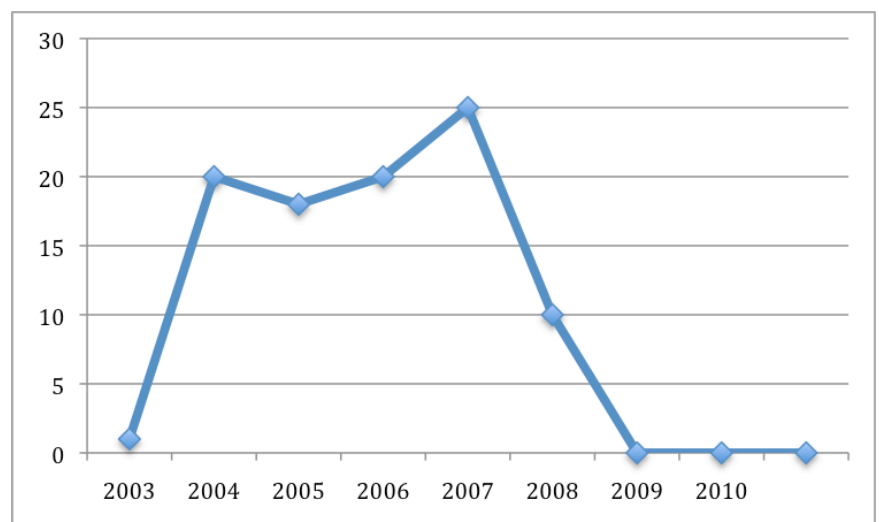


Figure 10 : évolution du nombre d’enlèvements

Pendant tout un temps, la prise en otages de journalistes, principalement étrangers, constituait une sorte de business macabre. A partir d'avril 2004, les prises d'otages de journalistes étrangers, facilement repérables, et dont la libération peut faire l'objet d'un chantage sur des gouvernements extérieurs, se sont multipliées. Britannique, turque, américaine, tchèque, française, italienne, ou japonaise ... aucune nationalité n'a été épargnée. Mais si dans un premier temps, les envoyés spéciaux étrangers étaient les plus visés, leurs collaborateurs irakiens sont devenus progressivement en première ligne.

Le pays étranger (hors Irak) le plus touché par les enlèvements est la France, pays qui n'était pas membre de la coalition. Neuf journalistes français ont été kidnappés au cours du conflit. Donnée étonnante qui ne semble pas avoir d'autres explications que le hasard.

Tous les reporters français pris en otage, ainsi que leurs collaborateurs irakiens, ont été libérés sains et saufs. Un seul journaliste étranger, **Enzo Baldoni**, a été exécuté par ses ravisseurs. Ce journaliste freelance italien de 56 ans travaillait pour l'hebdomadaire indépendant *Diario della Settimana*. Il a été exécuté par ses ravisseurs dans la nuit du 26 au 27 août 2004.

3- JOURNALISTES ARRÊTÉS

• Par les Irakiens

Des dizaines de journalistes ont été interpellés pour quelques heures ou quelques jours dans le cadre de cette guerre par les autorités irakiennes.

• Par les autorités américaines

Soupçonnés de collaboration avec l'insurrection irakienne, les journalistes irakiens ont été arrêtés de manière routinière pendant la guerre. Au fur et à mesure que la guerre avançait dans le temps, la durée de leur détention s'est allongée, sans qu'ils soient ni inculpés, ni jugés par aucune autorité compétente.

Il est impossible d'obtenir un chiffre précis du nombre de journalistes arrêtés par les forces de l'armée américaine entre le 20 mars 2003 et le 19 août 2010. Mais il s'élève à plus d'une trentaine, principalement en 2008. Au début du mois de janvier 2006, le centre de détention de Camp Bucca (situé au sud de l'Irak, entre les villes de Bassorah et Oum Qasr) était devenu la plus grande prison de journalistes au Moyen-Orient.

La révélation des tortures sur des prisonniers irakiens dans la prison d'Abou Ghraïb, en mars 2004, a encouragé trois employés de *Reuters* à

révéler les sévices et les traitements humiliants, d'ordre sexuel et religieux, que leur auraient fait subir des militaires américains en janvier 2004, alors que les trois collaborateurs étaient détenus sur la base militaire près de Falloujah (Forward Operating base Volturno). **Salem Ureibi**, cameraman, **Ahmad Mohamed Hussein Al-Badrani**, journaliste freelance et **Sattar Jabar Al-Badrani**, chauffeur, avaient été arrêtés le 2 janvier 2004, alors qu'ils couvraient un accident d'hélicoptère américain près de la ville. Les trois hommes ont été libérés trois jours plus tard, sans qu'aucune charge ait été retenue contre eux.

Le dernier journaliste irakien libéré par les forces américaines a été **Ibrahim Jassam**, photographe de l'agence *Reuters*.

Une procédure qui viole les principes internationaux des droits de l'homme

Ces arrestations et détentions arbitraires constituaient des violations caractérisées des principes des Conventions de Genève et des droits de l'homme, alors même que les Etats-Unis affirmaient détenir ces personnes en Irak, en accord avec les standards internationaux.

Leur détention n'était examinée que par un tribunal spécial, le Combined Review and Release Board (CRRB), à la procédure contestable. Le CRRB est une instance créée conjointement avec le gouvernement irakien. Elle est composée de six représentants irakiens (deux pour chacun des ministères de la Justice, de l'Intérieur et des Droits de l'homme), et de trois officiers de la Force Multinationale en Irak (FMN-I). Etablie en août 2004, la procédure d'examen des détenus devait avoir lieu dans les 90 jours suivant leur arrestation, et elle se poursuivait sur la base d'un réexamen tous les 180 jours. Il s'agissait d'une procédure administrative au cours de laquelle les détenus ne comparaissent pas individuellement.

Le CRRB recommandait alors la remise en liberté, inconditionnelle ou assortie d'un garant, soit le maintien en détention, s'il jugeait que le détenu représentait une « menace impérative pour les forces de la coalition et la sécurité de l'Irak ». Le dossier pouvait également être transmis à la Cour criminelle centrale d'Irak s'il contenait suffisamment de preuves à charge. Mais le CRRB n'avait qu'une valeur consultative, dans la mesure où le dernier mot revenait au Commandant en chef de la FMN-I.

Selon la FMN-I, le CRRB avait été établi conformément à l'article 78 de la IVe Convention

de Genève et aux résolutions 1546 et 1637 du Conseil de sécurité des Nations unies. Toutefois, la FMN-I a totalement ignoré les garanties juridiques que le droit international accorde à un détenu. En effet, l'article 3 – commun aux Conventions de Genève -, applicable en Irak, prohibe « *les condamnations prononcées et les exécutions effectuées sans un jugement préalable, rendu par un tribunal régulièrement constitué, assorti des garanties judiciaires reconnues comme indispensables par les peuples civilisés* ».

Or, au cours de leur détention, les journalistes (comme l'ensemble des détenus) détenus n'ont bénéficié d'aucune assistance juridique ni ne se sont vu notifier une quelconque inculpation ou poursuite. Les audiences étaient secrètes, et la présence d'officiers de la FMN-I au sein du CRRB ne garantissait pas « *l'indépendance et l'impartialité* », disposition prévue à l'article 84-2 de la IVe Convention de Genève.

Quelques exemples

En mai 2004, une équipe de la chaîne française *Canal +* a été détenue, les mains menottées, les yeux bandés, pendant plus de 24 heures par l'armée américaine, avant d'être libérée avec des excuses.

Abdel Amir Younes Hussein est cameraman freelance. Il collabore avec *CBS News*, lorsque le 8 avril 2005, il est blessé et arrêté à Mossoul. Détenu pendant 15 jours, il est ensuite transféré à la prison d'Abou Ghraïb. Le 7 juillet, il est transféré vers Camp Bucca. Le 25 août, la Cour criminelle centrale d'Irak refuse d'instruire le dossier du journaliste. Son cas sera par la suite examiné par le CRRB, qui recommande le 20 septembre 2005, la poursuite de l'internement de M. Hussein pour des raisons impératives de sécurité.

Pendant des mois, un véritable flou juridique a entouré cette affaire. Le manque de transparence a été dénoncé par *CBS News*. Les chefs d'inculpation qui pesaient contre le journaliste n'ont jamais été rendus publics. « *Il s'agit par ailleurs d'une manière bien étrange de donner l'exemple à un pays que notre gouvernement tente « d'éduquer » sur la voie de la démocratie* », écrivait Andrew Heyward, président de *CBS News* au sénateur américain John McCain le 1^{er} novembre 2005.

Majeed Hameed, freelance pour *Reuters* et un des principaux correspondants de la chaîne *Al-Arabiya*, est arrêté le 15 septembre 2005, alors qu'il assiste aux funérailles de l'un de ses proches. Il est soupçonné d'implication dans les opérations de rébellion. Il sera transféré le 2 novembre à la

prison d'Abou Ghraïb, avant d'être transféré au centre de détention de Camp Bucca. Il sera libéré le 15 janvier 2006, en compagnie d'environ 500 autres détenus irakiens, aux mains de la FMN-I, sans être inculpé. Les preuves dont l'armée américaine déclare disposer à son encontre n'ont pas été communiquées. Durant sa détention, il n'aura pu rencontrer ni son employeur, ni l'avocat engagé pour le représenter, ni aucun membre de sa famille.

Ali Omar Abraham Al-Mashadani, freelance pour *Reuters*, a été arrêté à son domicile le 8 août 2005, au cours d'une fouille de routine par l'armée américaine dans la ville de Ramadi. Le journaliste sera transféré à la prison d'Abou Ghraïb, considéré comme un détenu de sécurité, suspecté de liens avec les insurgés irakiens. Le 31 août, le CRRB recommande la poursuite de l'internement du journaliste parce qu'il représente « *une menace pour la sécurité du peuple irakien et les forces de la coalition, sur la base d'informations selon lesquelles il était lié à des forces anti-irakiennes* ». Le journaliste est par la suite transféré au centre de détention de Camp Bucca, d'où il sera libéré le 15 janvier 2006.

Bilal Hussein, photographe de l'agence *AP*, a été libéré le 16 avril 2008 après avoir passé 735 jours en prison. Il avait été arrêté le 12 avril 2006 dans la ville de Ramadi pendant une opération des Marines, sous des accusations de « *terrorisme* ». L'armée américaine avait officiellement déposé plainte contre lui en novembre 2007, soit 19 mois après la date de son arrestation, devant un tribunal irakien. Le 7 avril 2008, quatre juges irakiens avaient ordonné la libération du journaliste, en vertu de la nouvelle loi d'amnistie. Il aura fallu deux ans aux autorités américaines en Irak pour accepter de reconnaître que ce journaliste ne représentait pas une « *menace à la sécurité* ».

Ahmed Nouri Raziak, cameraman de l'agence *AP*, a été arrêté le 4 juin 2008 à son domicile, détenu à la prison de Tikrit. Il sera libéré le 23 août 2008. Le président du Syndicat des journalistes de Salah El-Din, **Ahmed Al-Majoun**, a été arrêté dans la nuit du 23 au 24 juillet 2008. Placé en détention sur la base Speicher (15km au nord de Tikrit), il a été relâché le 28 juillet. Le 26 juillet 2008, c'était au tour d'**Ali-Mashadani**, cameraman de l'agence *Reuters*, d'être arrêté, et ce pour la troisième fois depuis le début de l'intervention américaine. Il sera libéré 26 jours plus tard.

Ibrahim Jassam, photographe de l'agence *Reuters*, avait été interpellé par un contingent des forces américaines et irakiennes dans le sud de Bagdad, le 1^{er} septembre 2008, et incarcéré au Camp Cropper (près de l'aéroport de Bagdad). Le 30 novembre 2008, la Cour criminelle centrale d'Irak avait

mis un terme à la poursuite judiciaire engagée contre le journaliste, en ordonnant sa libération. Mais l'armée américaine avait refusé de libérer le photographe. Selon Neal Fisher, porte-parole des autorités pénitentiaires américaines, le journaliste représentait « *une menace à la sécurité* ». Mais à aucun moment les autorités américaines n'ont reconnu publiquement ce qui lui était reproché. Ibrahim Jassam avait par la suite été transféré à la prison de Bucca, avant d'être à nouveau transféré au Camp Cropper, après la fermeture du centre de détention. Il ne sera libéré que le 10 février 2010 sans qu'aucune charge ait été retenue contre lui.

Non-reconnaissance de la spécificité du travail des journalistes

Il semble évident, au vu de ces différents exemples, que le Pentagone a toujours refusé de reconnaître le statut particulier des journalistes, alors que de par leur métier, ils sont tenus d'être présents sur le terrain des opérations.

Ce manque de reconnaissance de la spécificité du travail des journalistes est dangereux. Les soldats américains ne sont pas formés quant à l'attitude à adopter avec un journaliste qui se trouve sur le terrain à couvrir une scène d'opération à leurs côtés. De la guerre en Irak, et de la manière dont les forces américaines se sont comportées avec les journalistes irakiens, il apparaît qu'il doit clairement être indiqué aux soldats sur le terrain, par des ordres clairs et impératifs, que **la possession d'une caméra, d'une cassette vidéo ou d'un appareil photo, ne peut être considérée comme l'indice d'une activité illégale. Une caméra ne ressemble en rien à une arme. Les règles de tirs doivent être révisées en conséquence.**

Reporters sans frontières rappelle qu'en vertu des Conventions de Genève, les journalistes sont considérés comme des civils non-combattants. La résolution 1738 sur la protection des journalistes dans les conflits armés, adoptée le 23 décembre 2006 par le Conseil de sécurité des Nations unies, réaffirme la nécessité de prévenir les violences commises à l'encontre des journalistes et de juger leurs auteurs. Force est de constater que les dizaines de journalistes arrêtés ou tués par des balles américaines soulèvent des questions majeures.

Reporters sans frontières s'interroge sur le fait qu'aucune enquête sérieuse ne semble avoir été menée par les autorités américaines relative à ces différentes affaires. Aucun responsable n'a jamais été désigné et aucune ligne de conduite n'a jamais été clairement établie par les autorités américaines à l'égard des journalistes.

4 - LES JOURNALISTES QUI ONT FUI LE PAYS

Comme beaucoup de leurs compatriotes, nombreux sont les journalistes irakiens à avoir pris le chemin de l'exil. Visés, menacés, kidnappés, ou fatigués d'une situation sécuritaire précaire. Le départ était une question de survie. 2006 a été une année charnière pour les médias irakiens, dont un nombre important ont fermé leurs bureaux pour se mettre à l'abri. La grande majorité d'entre eux se sont réfugiés au Kurdistan, dans le nord de l'Irak, à Amman en Jordanie ou encore à Damas. Des dizaines ont également trouvé refuge en Europe. Reporters sans frontières a aidé juridiquement et financièrement une quarantaine d'entre eux, notamment en France, afin qu'ils puissent s'installer dans un endroit sûr et obtenir un statut protecteur.

En mars 2008, à l'occasion du cinquième « anniversaire » du début de l'offensive américaine en Irak, Reporters sans frontières s'était rendue à Amman, afin de rencontrer des journalistes irakiens ayant fui leur pays. N'ayant pas obtenu de visas pour la Syrie, l'organisation avait contacté par téléphone ceux qui avaient trouvé refuge à Damas.

La Jordanie avait été, dans un premier temps, la destination d'exil privilégiée des journalistes irakiens. En 2008, Reporters sans frontières avait estimé à environ 200 le nombre de journalistes irakiens en Jordanie. Plusieurs médias irakiens avaient installé leurs bureaux régionaux dans le pays. Ainsi Amman servait de base arrière aux médias irakiens. *Bagdad TV* s'était installée en Jordanie en 2007 après que deux de ses employés avaient été tués en Irak et que 17 autres avaient été blessés. *Al-Iraqiya*, chaîne publique irakienne, avait ouvert également un bureau dans la capitale jordanienne. *Al-Charqiya*, de son côté, avait déménagé les siens à Amman, après la fermeture en 2006 de ses bureaux dans la capitale irakienne.

Les autorités jordaniennes n'attribuaient de carte de résident qu'aux journalistes accrédités auprès des médias irakiens installés officiellement en Jordanie, ou travaillant pour une agence étrangère. En outre, pour employer un étranger, un employeur jordanien dans un médial local devant prouver que ce poste ne pouvait être occupé par un journaliste jordanien, peu de journalistes irakiens sont parvenus à travailler dans des médias jordaniens.

À la fin de 2006, la Jordanie fermant quasiment ses frontières aux Irakiens, Damas est devenue la principale destination des journalistes fuyant l'Irak à compter de 2007, même si le pays avait alors instauré un visa d'entrée obligatoire pour les Irakiens. Mais les médias irakiens étant moins présents en Syrie, les journalistes y trouvèrent moins d'opportunité de travail.

De manière générale, l'exil n'est pas la fin du parcours du combattant. Fatigués de la longue attente, des situations administratives ubuesques et des difficultés matérielles, certains journalistes sont retournés en Irak.

Toutefois, même s'il s'agit d'une minorité, certains ont réussi à retrouver un emploi de journaliste dans un service arabe d'un média étranger, ou à reprendre une formation en Europe ou aux Etats-Unis, grâce au soutien de leur ancien employeur et d'organisations internationales telles que Reporters sans frontières.

5 - ABSENCE DE PROTECTION DES JOURNALISTES ET IMPUNITÉ DE LEURS ASSASSINS

Au lendemain de la chute de Saddam Hussein, le gouvernement irakien s'est révélé dans l'incapacité de protéger les journalistes, alors même que les assassinats ciblés se multipliaient, tout comme les enlèvements. Certains assassinats, précédés de menaces, auraient sans doute pu être évités, comme cela a été le cas pour **Mahmoud Hassib Al-Kassab**, tué le 28 mai 2007.

Les mesures prises par le gouvernement de Nouri Al-Maliki à la fin février 2008 traduisaient l'impuissance des autorités à assurer la protection des journalistes : le ministère de l'Intérieur avait en effet décidé d'accorder un permis de port d'armes aux journalistes.

Cependant, en octobre 2008, les premières mesures concrètes sont prises par les autorités irakiennes afin de mettre un terme à l'impunité dont jouissaient jusqu'alors les individus qui avaient commis des actes de violence contre des centaines de journalistes dans le pays. Une unité spéciale, chargée d'enquêter sur les assassinats de journalistes, avait été mise en place au sein de la police irakienne. Sorte de Task Force pour laquelle Reporters sans frontières avait plaidé à

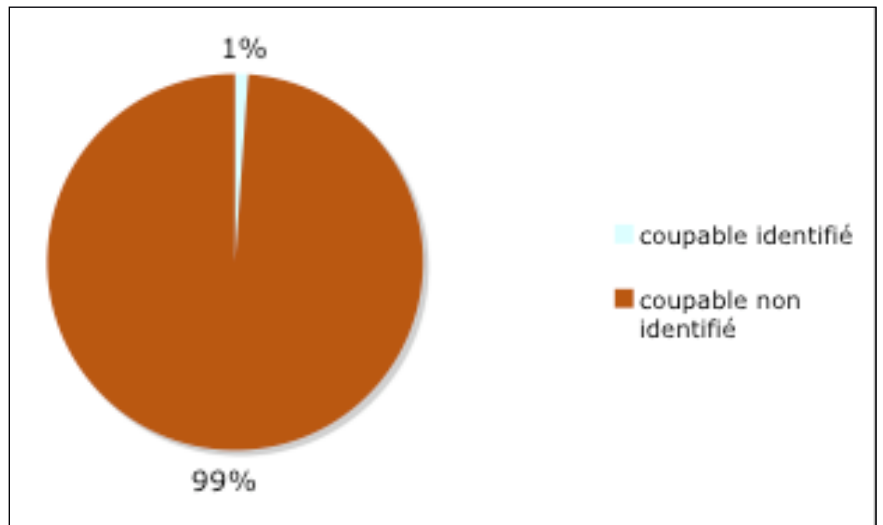


Figure 11 : part des coupables identifiés dans le nombre total de journalistes tués

plusieurs reprises auprès du Président irakien, Jalal Talabani. Quelques semaines plus tard, le ministère de l'Intérieur créait une hotline réservée aux professionnels des médias en danger, en coopération avec l'Observatoire de la liberté de la presse en Irak (JFO), organisation partenaire de Reporters sans frontières. Ces initiatives étaient accompagnées de mesures pour améliorer et faciliter le déplacement des professionnels des médias sur l'ensemble du territoire.

En outre, à compter de 2007, soit près de quatre ans après la chute du régime de Saddam Hussein, le ministère irakien de l'Intérieur a commencé à ouvrir des enquêtes afin d'élucider les circonstances dans lesquelles des centaines de professionnels de l'information ont été les cibles d'attaques délibérées, et de retrouver les coupables et les traduire devant la justice irakienne. Mais encore à ce jour, seul un nombre insignifiant d'affaires a abouti à des arrestations. La majorité des assassinats continuent de jouir d'une totale impunité, ce qui pose problème pour un futur Irak démocratique.

REPORTERS SANS FRONTIÈRES POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Secrétariat international
Reporters sans frontières
47 rue vivienne
75002 Paris - France
Tel. 33 1 44 83 84 84
Fax. 33 1 45 23 11 51
Web : www.rsf.org
E-mail : rsf@rsf.org

Ambroise Pierre - Bureau Afrique : afrique@rsf.org
Benoit Hervieu - Bureau Amériques : ameriques@rsf.org
Vincent Brossel - Bureau Asie : asie@rsf.org
Elsa Vidal - Bureau Europe : europa@rsf.org
Olivier Basille - Bureau Union européenne et Balkans : rsf_eu@rsf.org
Soazig Dollet - Bureau Moyen-Orient : moyen-orient@rsf.org
Lucie Morillon - Bureau Internet : internet@rsf.org
Contact Presse : presse@rsf.org

REPORTERS SANS FRONTIÈRES est une organisation internationale de défense de la liberté de la presse. elle observe et rapporte les atteintes à la liberté de la presse dans le monde. constituée d'une équipe de 12 journalistes et reposant sur 140 correspondants, reporters sans frontières analyse l'information et intervient par voie de presse, par courrier, sous forme de rapports d'enquête et de recommandations pour alerter l'opinion contre les exactions commises contre des journalistes, les violations à la liberté d'expression et faire pression sur les responsables politiques.